



INSSP

INSTITUT NATIONAL DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

as.inssp@gmail.com

Programme de formation

Agent Chargé des Visites de Sûreté – Module 3

ACVS 3

REFERENTIEL

→ *Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.*

Profils des stagiaires

La formation d'ACVS module 3 s'adresse aux agents amenés à exploiter un équipement de détection radioscopique (RX)

Prérequis

Etre citoyen de l'Union Européenne et avoir un casier judiciaire vierge

Personnes en situation de handicap :

Nous contacter afin d'étudier la faisabilité de l'adaptation de cette formation à votre handicap.

Objectifs pédagogiques

En complément des modules 1 et 2, l'ACVS3 a pour objectif de permettre aux stagiaires :

- D'acquérir les connaissances spécifiques aux fins d'exploiter un équipement de détection radioscopique conformément à ses spécifications
- D'utiliser toutes les fonctions de cet équipement.
- De repérer méthodiquement les éventuels articles prohibés dans les bagages personnels des passagers ou du personnel embarquant.

Contenu de la formation

- Le rayonnement et la radioprotection ;
- La législation et l'exploitation ;
- Les architectures externe et interne de l'appareil ;
- La vérification du bon fonctionnement de l'appareil ;
- La connaissance des articles prohibés recherchés ;
- Les caractéristiques et comportements susceptibles de compromettre la sûreté ;
- La description d'un suspect et le contrôle des foules ;
- Les comptes rendus de sûreté ;
- Les T.I.P. (Threat Image Projection) ;
- Les séances d'entraînement à l'interprétation de l'imagerie ;
- Les cas de déclenchement de l'alarme silencieuse ;
- La pratique « imagerie » sur l'appareil

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.

INSTITUT NATIONAL DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Société par actions simplifiée à capital variable

301 Résidence les Jardins de Trioncelle 97122 BAIE-MAHAULT 97122 | Numéro SIRET : 899 012 876 000 12



INSSP

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et le programme.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Questions/réponses, consolidation et test pratique d'évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Informations et modalités pratiques

Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Nombre de participant : 12 participants maximum.

Durée : 21 heures soit 3 jours

Lieux : Dans nos locaux ou dans vos locaux s'ils réunissent les conditions de mise en œuvre.

Dates & Horaires :

En Intra, à définir unanimement -

En Inter, nous consulter pour le planning prévisionnel.

Inscription & Délais :

Le candidat est inscrit une fois son dossier complet et que le dispositif de financement retenu soit confirmé et/ou validé par l'OPCO, le Pôle Emploi et/ou tout autre financeur mobilisé.

Les délais d'accès à l'action sont liés au délai nécessaire à la constitution d'un groupe de 4 stagiaires minimum.

Modalité d'évaluation de la satisfaction :

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est remis en fin formation. Les réponses sont analysées dans le cadre de la démarche volontaire de qualité engagée.

Modalité financière : Nous consulter